Rectificatif de la note de la clarification #1

Appel d'offre: GSA/OP/08/15 – "GSMC FMS"

La réponse #7 point c :

« c*) Annexes I.E, I.J, I.K, et pouvoir de signature »*

est remplacée par :

« c) Annexes I.E, I.K, et pouvoir de signature. »

Néanmoins, la GSA tient à rappeler que, comme prévu à la section 5.4.1 5ème alinéa de l'Annexe I cahier des charges, « *Dans l'offre, le soumissionnaire et son/ses éventuel(s) sous-traitant(s) doivent ainsi confirmer leur acceptation des dispositions de la SAL (annexe 'Annexe II.05 – SAL - Annexe de Sécurité' du cahier des charges), et s'engager à leur stricte application pendant la durée du Contrat Cadre.* ».

Pour cela il suffira, pour le soumissionnaire et de chacun de ses éventuels sous-traitants, de fournir une lettre signée à en tête de l'entreprise mentionnant cette partie du cahier des charges.

L'annexe '*Annexe I.J - Formulaire de réponse - Matrice de conformité à l'annexe de sécurité*' devra être dûment rempli que par le soumissionnaire.

Fin du document